

Numérotation de la loi

Par **adyra**, le **01/10/2015 à 18:49**

Bonjour à tous,

J'ai une question "pratique" concernant la numérotation de la loi. En effet, j'ai par exemple la LOI n°2013-404 du 17 mai 2013 (relative au mariage des couples homosexuels).

En toute logique, je déduis que "2013" correspond à l'année de vote et de promulgation de la loi; mais qu'en est-il du 404 ?

Merci de vos réponses [smile4]